CFP – 002M
C.P. – Indexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic

MÉMOIRE

de

l'Association québécoise des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement retraités

Présenté à la
Commission des finances publiques

Par
Madeleine Trudel, présidente
Rémi Legault, administrateur

Le 2 février 2010

Le 2 février 2010

Commission des finances publiques

PRÉSENTATION

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs les députés,

Par cette Commission des affaires publiques, nous vous remercions de nous donner l'occasion de présenter la position de notre association sur la mise en place d'une table de travail permanente avec le gouvernement, axée sur la gestion de nos régimes de retraite.

Notre discours, c'est celui de nos 3 300 membres.

L'Association québécoise des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement retraités (AQDER) ne veut surtout pas vous présenter aujourd'hui un manifeste basé sur des chiffres et des pourcentages, propres au langage d'experts comptables, d'économistes et d'actuaires. Depuis le décret de 1982, les années de manifestations, les heures incalculables de travail et d'études financières coûteuses, les représentations des retraités lors de la Commission des finances publiques du 30 septembre 2008, tout a été dit.

Des chiffres, ça se transforme, ça se manipule et ça s'interprète au négatif comme au positif. C'est plutôt un portrait réel de la dégradation du vécu de chacun de nos membres que nous voulons vous présenter.

L'ÉROSION DU POUVOIR D'ACHAT

Dans la recherche de solutions durables pour les retraités actuels et les futurs retraités, l'AQDER veut participer à la gestion de nos régimes de retraite. C'est la raison principale de sa demande de la mise en place d'une table de travail avec le gouvernement le plus rapidement possible afin d'apporter une correction du gel de l'indexation des rentes depuis 1982.

Le décret a fait mal et rien n'est cicatrisé. Le gouvernement de l'époque frappe durement et décrète unilatéralement avec la loi 68, des changements aux mécanismes de nos régimes de retraite.

Aujourd'hui, les conséquences du décret sont tangibles. Nos membres s'appauvrissent d'année en année et les conséquences sont importantes sur le plan économique. Ces mesures drastiques qui devaient être temporaires sont devenues permanentes.

« Au début de la retraite, la perte du pouvoir d'achat, on ne la sent pas vraiment. On commence à paniquer quand on voit le coût des loyers augmenter, et le coût de l'électricité augmenter et le coût des taxes augmenter », a affirmé Robert De Blois à Radio - Canada, retraité de la fonction publique.

Six milliards de surplus dans les caisses :

Selon les résultats d'une étude actuarielle indépendante dont Radio-Canada a obtenu copie, la caisse du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), aurait généré un surplus qui dépasserait 6 milliards $.

Mais nous savons très bien que, selon vos normes comptables et confirmé par vos experts, on ne peut parler de surplus mais bien de provisions.

Mais pour vos retraités, y-a-t-il vraiment une différence?

Un groupe de travail d'associations de retraités (GTAR) dont l'AQDER fait partie, recommande à l'unanimité la mise en place d'une table permanente de travail avec le gouvernement. S'ensuit une motion déposée à l'Assemblée nationale le 16 octobre 2007 par le député Sylvain Simard.

Le 30 septembre 2008 à 11 h 15, le GTAR était convoqué à la Salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement par la Commission des finances publiques. L'AQDER était présente.

Le 30 septembre 2009, l'AQDER faisait aussi partie de la manifestation regroupant plus de 5 000 participants.

DANS UNE PERSPECTIVE D'ÉQUITÉ ENTRE LES GÉNÉRATIONS

Mais qui a peur des retraités? On subit le système en place, on ne peut faire la grève. Chez nos membres, il n'y a jamais eu de prime au rendement, de prime de départ faramineuse et parfois indécente.

La retraite en or? Ce n'est pas toujours l'âge d'or pour nos retraités qui subissent les effets redondants du décret de 1982 sur les rentes des employés de l'État.

Au début de chaque année fiscale, la CARRA nous rappelle régulièrement le taux de 0% d'indexation des années travaillées entre 1982 et 1999 sur l'état des dépôts de notre rente.

Nos rentes prenaient de la valeur, augmentaient d'année en année afin de suivre le coût de la vie et conserver ainsi notre pouvoir d'achat. Tout s'est arrêté de juillet 1982 au 31 décembre 1999, soit 17.5 années où l'indexation au coût de la vie s'est soldée presque toujours à 0% parce qu'elle n'excédait pas 3% du IPC, l'indice des prix à la consommation. Depuis 2000, les rentes sont indexées à la moitié des prix à la consommation.

Actuellement, les retraités ne peuvent pas participer aux négociations des conventions collectives où les prestations de retraite sont déterminées. Dans une perspective d'équité entre les générations, nous demandons au gouvernement de faire un premier geste concret en nous accordant la table de travail.

Heureux le retraité qui a cessé le travail la veille de 1982 car sa rente restera en bonne santé jusqu'à son décès.

QUESTIONS ET RÉPONSES

En septembre 2009, selon un sondage effectué par la firme S.O.M. pour le compte de Desjardins Sécurité financière, les retraités s'appauvrissent.

« En 2008-2009, trois fois plus de retraités ont vu leurs revenus diminuer à cause du coût de la vie et des mauvais rendements financiers.»

« Pour contrer l'appauvrissement, deux retraités sur dix ont dû se trouver un emploi. Après 65 ans, seul un retraité sur dix réussit à se trouver un emploi. »

Comment rétablir la justice et l'équité au niveau de l'indexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic? Comment stopper la perte du pouvoir d'achat et l'appauvrissement des retraités?

L'AQDER était présente lors de l'intervention du député M. Sylvain Simard le 30 septembre 2008 et le 30 septembre 2009.

Lors des audiences, trois questions revenaient immanquablement et ce questionnement ressemblait davantage à de l'indifférence qu'à une écoute attentive.

a) <u>Qui va payer pour vos demandes</u>?

Nos retraités ont largement et automatiquement payé la cotisation de leur régime de retraite alors que le gouvernement de l'époque a cessé de verser sa part. Aujourd'hui, alors que les salaires sont beaucoup plus élevés, le gouvernement paie toujours 50% du fonds de pension de retraite de ses employés en fonction.

b) Pourquoi avoir refusé de signer en 2008?

Les représentants des retraités n'ont pas signé le document d'entente présenté le 30 septembre 2008 et les deux représentants du GTAR ont bien expliqué les raisons de ce refus. On ne signe pas une entente qui ne respecte pas la parole des deux partis en cause.

c) Mais vous avez des représentants à la CARRA?

Depuis le décret no. 377 du 31 mai 2007, les retraités ont trois représentants à la CARRA pour 247 000 retraités à raison de 3 rencontres annuelles. Il faut se rappeler que la CARRA gère plus de trente régimes de retraite pour plus d'un million de participants et de prestataires. Nos représentants n'ont pratiquement aucun pouvoir d'influence. (Rapport annuel de gestion CARRA 2008)

- En avril 2009, c'est la consultation de la CARRA afin de soumettre la candidature d'un de nos membres pour siéger au sein du Conseil d'administration.

- En juin 2009, Marcel Lebel, un de nos membres, quitte comme représentant des retraités après un mandat de deux ans.

- Le 15 septembre 2009, l'AQDER propose la candidature d'un de ses membres.

- Le 27 novembre 2009, M. Guy Lévesque, secrétaire général, nous informe par voix téléphonique que les consultations étaient terminées. La décision finale du choix parmi les candidatures reçues se fera en 2010.

DOIT-ON Y CROIRE?

Dans le secteur privé, ce qui compte avant tout, c'est que le client soit satisfait. La règle est claire et efficace.

Dans le secteur de la fonction publique, le client ne fait pas partie de l'efficacité des structures mises en place.

Nous n'avons qu'à lire les journaux pour se convaincre que l'État est devenu prisonnier d'une multitude de structures. Pourtant, le gouvernement possède tous les outils nécessaires aux solutions.

Voici un extrait du livre : » Les Fonctionnaires » de Jean Laliberté. L'auteur a passé trente-cinq ans de sa vie dans la fonction publique.

« La bureaucratie québécoise est présentée comme une grosse machine paranoïaque qui s'autosuffit sans tenir compte des besoins des contribuables. »

Doit-on y croire? Peut-être pas. Mais des choses aussi complexes, et nous parlons de la perte du pouvoir d'achat des retraités, ne se règlent pas en quelques heures.

CONCLUSION

L'AQDER veut participer à la gestion de nos régimes de retraite et trouver une solution, tout en tenant compte des finances publiques. Face à la perte du pouvoir d'achat des retraités, nous voulons travailler avec vous autour d'une table de travail, et ce, le plus rapidement possible.

Nous vous remercions sincèrement de votre écoute et surtout, nous anticipons votre appui.

Madeleine Trudel
Présidente de l'AQDER

Rémi Legault
Administrateur et conseiller au dossier de l'indexation

RÉFÉRENCES :

a) Roriald Mckemzie, Revue « Bel âge magazine », mars 2009 page 64

b) Pierre Duhamel, Journal de Montréal 18 novembre 2009 page 51

c) Document de l'ACREQ du 30 septembre 2008 par Jules Sauvé

d) Firme de sondage S.M.O. pour le compte de Desjardins Sécurité financière

e) « Les Fonctionnaires » de Jean Laliberté

f) Rapport annuel de gestion de la CARRA 2008

g) Lettre ouverte « Les retraités réclament une table de travail » Cyberpresse, 17 décembre 2009

h) Actualités Le Soleil mardi 1er avril 2008 « Régime de retraite des employés de l'État » Robert De Blois

TABLEAU DES ADMINISTRATEURS DE L'AQDER

PRÉSIDENTE	Madeleine Trudel	Section La Capitale
VICE-PRÉSIDENT	André Desroches	Section Des Affluents
TRÉSORIER	Fabien Roy	Section Bas-du-Fleuve
SECRÉTAIRE	Marjolaine Maltais	Section Saguenay / Lac-St-Jean
CONSEILLER	Jean Turgeon	Abitibi-Témiscamingue
CONSEILLER	Rémi Legault	Outaouais
CONSEILLER	Denis Duval	Rive-Sud
DIRECTEUR GÉNÉRAL	Paul Famelart	Marguerite-Bourgeoys